



# Règlement des expositions pour la philatélie de la jeunesse

## **Remarque préliminaire**

*Le masculin est utilisé dans ce règlement pour nommer personnes et fonctions. Bien évidemment dans tous les cas cela concerne également les personnes féminines et avec les mêmes droits.*

## **1 Responsabilité**

- 1.1 Pour développer la philatélie de la jeunesse, La Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses (FSPHS) organise des expositions-concours.
- 1.2 Le règlement des concours de la FSPHS fait dans tous les cas foi, de même que les droits et devoirs pour autant qu'ils ne soient pas réglés différemment dans ce règlement

## **2 Droit de participation aux concours pour la jeunesse**

Peuvent participer aux concours de la FSPHS tous les jeunes collectionneurs de timbres jusqu'à l'âge de 21 ans. Ils doivent être membre d'une société de la Fédération ou avoir participé à un cours de formation d'une société.

## **3 Répartition des groupes d'âge**

L'âge de l'exposant, au premier janvier de l'année, dans laquelle l'exposition a lieu, est déterminant pour la répartition dans les différents groupes d'âge.

	<b>Expositions de degré II</b>	<b>Expositions de degré I</b>
Groupe K	Jusqu'à 12 ans	–
Groupe A	De 13 à 15 ans	Jusqu' 15 ans
Groupe B	De 16 à 18 ans	De 16 à 18 ans
Groupe C	De 19 à 21 ans	De 19 à 21 ans

## **4 Concours nationaux**

- 4.1 La FSPHS organise périodiquement des expositions nationales de degré II et I. Celles-ci sont régies par les règlements d'expositions de la FSPHS. Dans le cadre de ces expositions jusqu'à 10% des cadres sont réservés pour la jeunesse.
- 4.2 Pour participer à une exposition-concours de degré I une qualification dans le degré II est obligatoire.
- 4.3 Une collection qui a déjà participé à une exposition-concours de degré I peut à nouveau participer à une exposition-concours de degré II, mais hors concours.

## **5 Inscription**

- 5.1 Les collections des jeunes doivent être annoncées par le moniteur/coach de la société au responsable du dicastère Relève et communication de la FSPHS. Le responsable et/ou la Commission philatélique de l'exposition peuvent refuser des collections ne correspondant pas aux critères d'admission ou de qualification.



- 5.2 Les collections des jeunes doivent correspondre aux nombres de cadres minimum ci-dessous (12 feuilles par cadre):

	Exposition de degré II	Exposition de degré I
Groupe K	1 cadres	–
Groupe A	1 cadres	2 cadres
Groupe B	2 cadres	3 cadres
Groupe C	3 cadres	4 cadres

- 5.3 Avec l'inscription le moniteur/coach confirme que le matériel philatélique appartient personnellement au jeune collectionneur et qu'il a personnellement réalisé le montage de la collection.
- 5.4 Par son inscription le participant confirme accepter les conditions du présent règlement.

## 6 Livraison des collections

- 6.1 L'envoi de la collection par le moniteur/coach se fera en colis recommandé selon les instructions du commissaire de l'exposition.
- 6.2 Les feuilles de collection doivent être envoyées dans des fourres de protection. Les frais d'assurance et de poste pour le retour sont pris en charge par le Comité d'organisation.
- 6.3 Une étiquette auto-collante munie de l'adresse de l'expéditeur sera fournie pour le renvoi de la collection.

## 7 Jury, classement et médailles

- 7.1 Le jury est en règle générale constitué de deux membres désignés par le président du Jury de l'exposition. Les résultats obtenus seront communiqués lors du Palmarès.
- 7.2 Le jugement se base sur les lignes directrices pour le classement de collections de jeunes philatélistes selon une feuille d'évaluation.
- 7.3 Les points obtenus donnent droit aux médailles ci-dessous. Les points sur fond gris qualifient une collection pour la classe supérieure.

Rangs	Degré II	Degré I
Or	85-100 points	85-100 points
Grand vermeil	80-84 points	80-84 points
Vermeil	75-79 points	75-79 points
Grand argent	70-74 points	70-74 points
Argent	65-69 points	65-69 points
Bronze-argenté	60-64 points	60-64 points
Bronze	55-59 points	55-59 points
Diplôme	bis 54 points	bis 54 points

- 7.4 Les détails des résultats obtenus seront communiqués aux jeunes collectionneurs sur une feuille d'évaluation récapitulative.
- 7.5 Les participants recevront, outre un diplôme, un souvenir de l'exposition. De plus des prix en nature et des prix d'honneur pourront être attribués.



- 7.6 Le responsable du dicastère Relève et communication de la FSPHS tient et met à jour une liste statistique des résultats obtenus. Pour chaque première participation à une exposition-concours de la classe jeunesse de degré II, il établit en plus une carte d'exposant qu'il complètera lors de participation future.

## 8 Catalogue de l'exposition et inauguration

- 8.1 Tous les jeunes exposants, leurs moniteurs/coach, le responsable du dicastère Relève et communication et les membres du jury recevront chacun un exemplaire du catalogue de l'exposition.
- 8.2 Le CO invite tous les jeunes exposants, leurs moniteurs/coach et le responsable du dicastère Relève et communication à l'inauguration de l'exposition.

## 9 Palmarès

- 9.1 Pour toutes les expositions, une proclamation des résultats pour les jeunes sera organisé séparément le dernier jour de l'exposition.

## 10 Conclusion

Ce règlement remplace celui du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 11 Autres règlements valables

- Règlement des expositions de la FSPHS.
- Directives pour l'évaluation des collections de la jeunesse.
- Formulaires pour la participation aux expositions de degré II und I.
- Feuilles d'évaluation.

## 12 Entrée en vigueur

Ce règlement de concours pour la philatélie de la jeunesse entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021. Il a été accepté par les sociétés par une votation par écrit de Janvier 2021, se substituant à l'AG de Soleure.

1<sup>er</sup> mars 2021

Le Président central

Le responsable du dicastère Expositions

Rolf Leuthard

Jürg Roth